



**Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale
Ministère des sports**

ARRÊTÉ

portant composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de l'année 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2013-351 du 24 avril 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant des ministres chargés des affaires sociales et du ministre chargé de la jeunesse et des sports, en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés d'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat relevant de la catégorie A pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2018 portant sur la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de l'année 2018 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté du 3 janvier 2018 susvisé sont rapportées.

Article 2 : Sont nommés membres de jury du concours réservé pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de l'année 2018 :

- Mme Marie-Françoise LEMAITRE Administratrice civile hors classe à la direction des ressources humaines – Présidente ;
- Mme Yaël AUGUIAC-TESSIER Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre Val de Loire ;
- M. Pierre HOUSIEAUX Attaché d'administration de l'Etat hors classe à l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- Mme Mathilde JORET Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction de la sécurité sociale ;
- M. Philippe OUCHEN Attaché d'administration de l'Etat hors classe à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts de Seine ;
- M. Smaïne SEDDIKI Attachée principal d'administration de l'Etat à la direction général de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- M. Jean-Marc SIRY Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par M. HOUSIEAUX Pierre.

Article 3 : Ce concours est classé dans le groupe II pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

09 MARS 2018

Le Chef du bureau du recrutement


Arnaud SCOLAN